

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 2658)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 960

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 11, insérer l'alinéa suivant :

« 7° (*nouveau*) La modification de la mention du sexe à l'état civil. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La transsexualité constitue un obstacle légitime à la parentalité, au nom de l'équilibre de l'enfant.